

# DES VIOLENCES TOUS LES 2 JOURS EN MAISON DE REPOS

Les chiffres sont en forte hausse. Grâce à la sensibilisation, nos seniors se confient plus vite

**C**oups et blessures, pressions psychologiques, privations de soins... Nos seniors en maison de repos font face à de nombreuses violences. Contrairement à ce qu'on peut penser, ce ne sont pas les aides-soignants qui sont le plus souvent à l'origine de leurs maux, mais leur propre famille.

Les violences dans les maisons de repos sont en forte augmentation. Si 131 plaintes étaient déposées à la police en 2013, on est monté en 2017 à plus de 200. Une tendance qui va se poursuivre puisque, pour les deux premiers trimestres de 2018 (derniers chiffres disponibles), 90 plaintes ont été introduites.

De nombreux témoignages confirment ce triste phénomène. C'est le cas de Roland (nom d'emprunt) qui, après le décès de son fils, a été placé en institution par son neveu. « Ce ne sont pas les infirmiers qui me violentaient mais mon entourage. On venait au home

uniquement pour toucher mon héritage en avance », nous expliquent-

il. « J'ai subi énormément de pression psychologique et, une fois, on m'a même giflé pour que je signe une donation pour ma maison. C'est une infirmière qui a compris mon mal-être et qui m'a aidé à sortir de ce calvaire ».

## CONDITIONS DIFFICILES

Du côté des soignants, on remet en cause les conditions de travail. « Les violences sont le plus souvent liées à la famille du résident. Mais un soignant n'est jamais à l'abri. Nous sommes soumis à un régime de travail important et nous sommes souvent en sous-effectif. On est donc parfois plus rude avec un résident pour pouvoir ensuite aider tous les autres. On aimerait tellement être à leur écoute et passer plus de temps avec eux mais cela nous est impossible », nous confie une employée. « Malgré leur attachement aux seniors, certains collègues sont tellement à bout qu'ils pourraient

faire usage de mots violents ou en venir aux mains involontairement. »

## 22 ASSASSINATS

En 2017, 22 assassinats et 2

meurtres ont été commis dans des maisons de retraite. Un nombre inhabituel puisque c'est durant cette année-là que Frédéric, un infirmier fossais, est suspecté d'avoir empoisonné, à coups d'injections d'insuline, ses patients d'une maison de repos à Meux (Namur). Il y a également eu 8 cas de maltraitance et torture, 13 coups et blessures ont été recensés dans la sphère familiale (6 entre partenaires, 3 envers la famille et 4 envers des ascendants directs) et 121 en dehors de la sphère familiale. Plus précisément, il y a eu 11 bagarres, 8 cas de coups envers une personne vulnérable par une personne ayant autorité ou encore 11 cas de coups envers le personnel médical. S'ajoutent à cela 7 cas de coups involontaires, 2 d'administration de substances nuisibles et 4 de privation de soins à une personne vulnérable.

Il ne faut toutefois pas pointer du doigt le personnel médical. « Il n'est pas plus violent qu'auparavant. Il y a trois grandes explications la hausse des plaintes. Tout d'abord, il y a de plus en plus de seniors. Ensuite, eux et leur famille sont davan-

tage sensibilisés à la problématique. On passe donc aujourd'hui plus vite par nos services que par le passé. Enfin, le personnel soignant ose aussi plus rapidement porter plainte en cas de coups de la part des seniors », nous confie un policier montois.

Un avis partagé par la Fédération des maisons de repos. « Les violences faites aux seniors ont majoritairement pour origine la famille. Puis, il faut mettre en vis-à-vis le nombre de plaintes et le nombre d'hébergés. La Wallonie compte plus de 48.000 résidents en maisons de repos et comptabilise seulement 202 plaintes pour toute la Belgique », affirme Vincent Fredericq, secrétaire général FEMARBEL. « Qui plus est, les maisons de repos sont soumises à des contrôles externes. Toute plainte transmise conduit systématiquement à une investigation. Il est important de rappeler que la convention signée à l'entrée du résident mentionne les personnes auprès de qui il peut se plaindre. Il est indiqué qu'il peut même aller voir le bourgmestre de sa ville », conclut-il. ●

ALISON VERLAET

## Chiffres par province Liège et le Hainaut plus violents

Selon les derniers chiffres, c'est dans la province de Liège que l'on compte le plus de méfaits en maisons de repos. Sur les 2 premiers trimestres de 2018, 18 plaintes y ont été déposées contre 12 à Bruxelles, 12 dans le Hainaut, 5 en Brabant wallon, 4 en province de Namur et 2 dans le

Luxembourg. Si on compare sur base de toute une année, le classement est par contre tout autre. Pour

l'ensemble de 2017, c'est le Hainaut qui est mauvais élève avec 32 faits. Il y en a eu 29 dans la région liégeoise, 25 dans le Namurois, 23 dans la capitale et 9 respectivement dans le Bra-

bant wallon et le Luxembourg.

« Contre les violences faites aux seniors, nous avons pris toute une série de mesures sur l'ensemble de la Wallonie », rappelle Alda Greoli, ministre wallonne de l'Action sociale. « Nous avons lancé une grande campagne de sensibilisation avec des spots en

radio. Nous avons aussi la ligne d'écoute « Respect Seniors ». Nous réalisons des inspections dans les maisons des repos et nous formons continuellement le personnel soignant. Nous mettons donc des moyens nombreux en œuvre. » ●

A.VLT.

**Autorisé au Québec**

# Caméras dans les cachées chambres de pensionnaires.

Comment lutter contre la maltraitance des personnes âgées dans les maisons de repos ? Au Québec, on vient de trouver une solution : les caméras de surveillance dans les chambres des pensionnaires.

En fait, face à une multitude de scandales, plusieurs familles ont placé des caméras cachées dans la chambre de leur proche, sans le dire à personne. Cela a débouché sur des images terribles. Une vidéo montrait

une infirmière frappant une pensionnaire ; une autre vidéo montrait une pensionnaire tombée au sol appeler à l'aide pendant 1 heure 30 avant

d'être relevée ! Ces images ont pu appuyer des plaintes pour maltraitance mais étaient-elles vraiment légales ?

Le gouvernement québécois vient de donner son accord sur de telles pratiques. Il autorise les familles à placer légalement ces caméras, visibles ou cachées, dans la chambre d'un résident, s'il y a suspicion de mauvais traitements. Les travailleurs et les visiteurs de l'hôpital sont prévenus : à l'entrée de l'hôpital, une affiche annonce clairement la couleur : « Il est possible que des caméras de surveillance soient placées par les résidents dans leur chambre ».

Et en Belgique ? La ministre wallonne Alda Greoli (cdH) ne semble pas y être favorable. Quant à l'Autorité de la protection de la vie privée, le président Willem Debeuckelaere estime « que ce type de procé-

dé doit être limité aux cas où il y a vraiment de gros risques. Il ne faut pas mettre les gens en surveillance constante ». Légalement, pour autoriser une telle vidéosurveillance, il faudrait l'accord du personnel ou que cela soit acquis dans le règlement de travail. Chez nous, le personnel est ainsi surveillé (et avec son accord) dans les grandes surfaces, dans les abattoirs, dans l'agro-alimentaire...

**« OUVERT AU DÉBAT, MAIS... »**

Chez Respect Senior, l'agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés, on se dit ouvert au débat sur la question. « Mais pour moi, la protection de la vie privée du travailleur doit être prise en compte », annonce déjà le directeur Dominique Langhendries. ●

F. DE H.

**Chez Respect Seniors - Chiffres 2018**

## 2.360 appels pour maltraitance

Chez Respect Senior, par rapport à 2017 ! l'agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés, les chiffres 2018 sont également à la hausse. Comme nous le révèle son directeur Dominique Langhendries, l'agence a reçu l'an passé un total de 3.472 signalements, contre 3.383 en 2017. Une très grosse part de ces appels, 2.360 en 2018 (2.074 en 2017) signalaient une situation de maltraitance en Wallonie. Soit une hausse de 14 % énorme.

« Attention, cela ne veut pas dire qu'il y a eu 2.360 dossiers ouverts pour maltraitance », nuance le directeur Langhendries. « Plusieurs signalements peuvent concerner un seul cas. Les chiffres 2018 sont pas encore finalisés mais, pour vous donner une idée, les 2.074 signalements de maltraitance de 2017 représentaient 830 dossiers ». Ce qui reste

Toutes les maltraitances sont prises en compte : maltraitance physique, mais aussi maltraitance psychologique et financière.

Et ces appels ne visent pas uniquement les violences en maison de repos. « 70 à 75 % des signalements concernent des maltraitances à domicile », indique M. Langhendries. « Et les auteurs désignés sont, dans plus de 65 % des cas, des membres de la fa-

mille. Les professionnels sont désignés dans 17 à 19 % des cas. Et, même en maison de repos, c'est la famille qui peut être maltraitante envers l'aîné hébergé. » ●

F. DE H.

**À NOTER** Respect Senior met un numéro de téléphone gratuit à disposition : 0800/30 330 (du lundi au vendredi de 9 à 17 h).